

**Rappel aux insouciants sur les dangers de la jalousie [Al Hasd] et l’envie [Al Ghayra]**

***Abu Al-Leyth Nasr As-Samarqandi***



Al-Hassan -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a rapporté que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit: « **La rancœur et la jalousie dévorent les bonnes actions comme le feu dévore le bois.** »

‘Abdur Rahman Ibn Mou‘awia -*qu’Allâh l’agrée*- a rapporté que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- **:** a dit : « **« Nul ne peut échapper à ces trois: le soupçon, la jalousie et l’ornithomancie »**

**On lui demanda : « Qu’est-ce qui peut nous en délivrer ! O Envoyé d’Allah! »**

**Il conseilla : « Ne traduis pas la jalousie en injustice ; ne tiens pas pour véridiques les soupçons que tu ressens envers quelqu’un ; poursuis ton chemin lorsque tu rencontres un mauvais augure ».** »

Voici ce que voulait dire le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- :

**1 -** Ne laisse pas la jalousie qui ronge ton cœur paraître au jour et ne cherche pas à causer un tort à celui que tu jalouses et tant que tu n'as pas révélé ce qui trouble le cœur ou que tu n’as pas agi en conséquence, Allah ne te le reprochera pas.

**2 -** Si tu pressens envers un musulman des soupçons criminels, ne les tiens pour véridiques qu’après la confrontation et l’examen.

**3 -** Lorsque tu décides de te rendre à un endroit, et qu’en chemin tu entends l’ululement d’une chouette par exemple ou quelques jacassements d’une pie ou encore un frisson traversant tes membres, alors continue ton chemin et ne t’arrête point.

On a rapporté que l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- aimait le bon présage et détestait l’ornithomancie. Il disait: la consultation des vols d’oiseaux est l’une des coutumes de l’ère pré islamique.

Allah a dit :

« **Nous voyons en toi et en ceux qui sont avec toi des porteurs de malheur »**

[Qur’ran 27 - 47].

Et dans un autre verset :

« **Nous voyons en vous un mauvais présage »**

[Qur’an 36 – 18].

Ibn ‘Abbas -*qu’Allâh l’agrée*- disait : « **Lorsque tu entends le chant d’un oiseau dis : «** **O Grand Seigneur! Il n’y a de présage que le bon présage que Tu envoies; il n’y a de bien que le Tien; il n’y a d’autre divinité que Toi; il n’y a de force et de puissance qu’en Allah** » ; puis continue ton chemin et cela ne te causera aucun mal avec la permission d’Allah.

Abou Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- a rapporté que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Ne vous haïssez-vous pas mutuellement, ne vous jalousez point les uns les autres, et ne vous livrez point à la surenchère et soyez les adorateurs d’Allah et des frères** ».

Mou‘awia Ibn Abou Soufiane -*qu’Allâh le Très Haut soit satisfait d’eux*- a dit à son fils : « **O mon fils! Garde-toi de la jalousie dont les effets paraissent en toi avant qu’ils ne se produisent chez ton ennemi** ».

Il n’est pas un mal plus redoutable que la jalousie parce que le jaloux subira cinq châtiments avant qu’aucun malheur n’atteigne l’homme digne d’envie :

**1 -** Une affliction ininterrompue.

**2 -** Un malheur dont on n’espère aucune récompense (dans l’au-delà).

**3 -** Un blâme inexorable.

**4 -** Le courroux du Seigneur.

**5 -** Les portes de la grâce se refermeront devant lui.

L’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **« Les grâces d’Allah ont des adversaires.»**

**On demanda : « Qui sont les adversaires des grâces d’Allah, O Envoyé d’Allah? »**

**Il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- répondit : « Ce sont ceux qui envient les hommes à cause des faveurs qu’Allah leur a accordées ».** »

Malik Ibn Dinar -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Je tolère le témoignage des récitants contre tout le monde, mais je ne le tolère pas contre eux-mêmes parce que je les ai trouvés tous des jaloux.** »

Abou Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- a rapporté que l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Au jour de la résurrection et avant le jugement dernier six entreront au Feu à cause de six[[1]](#footnote-1).**

**On demanda : « O Envoyé d’Allah! Qui sont-ils ? »**

**Il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- répondit : « Ce sont les princes qui commettent l’injustice, les arabes à cause de leur sentiment tribal, les administrateurs à cause de l’orgueil, les négociants à cause de la déloyauté, les habitants de la campagne à cause de leur ignorance et les hommes de science à cause de l’envie, c-à-d, les savants qui luttent pour les positions brillantes parce qu’ils envient les uns les autres. Il faut que l’homme s’instruise pour accéder à la vie future. Dans le cas où le savant recherche par la science l’accès à la vie future, il ne pourrait pas envier personne et personne ne pourrait l’envier ».**

**Et s’il s’instruit pour accéder aux positions brillantes, alors il éprouve l’envie. C’est ce que Allah a dit à propos des docteurs juifs: « Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce ? »[[2]](#footnote-2)** »[[3]](#footnote-3).

Un sage -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a averti : « **Méfiez-vous de la jalousie, car la jalousie est le premier péché qui a conduit à la désobéissance à Allah dans le ciel et sur la terre.**

**Dans le ciel, lorsque Iblis a renoncé à se prosterner devant Adam, s’adressant à Allah : « Tu m’as créé de feu et lui, tu l’as créé de limon »[[4]](#footnote-4).**

**Iblis l’envia; par conséquent Allah le maudit. Sur la terre, lorsque Caïn (*Qabil*) fils d’Adam tua, sous l’effet de la jalousie, son frère Abel.**

**Allah a dit : « Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Les deux offrirent des sacrifices; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. Celui-ci dit: ‹Je te tuerai sûrement›. ‹Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux »[[5]](#footnote-5).** »

Al-Ahnaf Ibn Qayss -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Le jaloux n’aura jamais de quiétude, l’avare ne sera jamais loyal, un impatient ne sera jamais un ami, on ne comptera plus sur un menteur, un traître n’est jamais un conseiller, et un homme de mauvais caractère ne règne pas** ».

Muhammad Ibn Sirin -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Je n’ai jamais envié quelqu’un à cause des biens de ce monde qu’il possède. S’il était l’un des habitants du Paradis, comment l’envierais-je, lui qui serait conduit au paradis ?**

**Et s’il était l’un des condamnés au feu, comment l’envierais-je, lui qui serait mené au feu!** ».

Al Hassan Al-Basri -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **O fils d’Adam! Pourquoi envies-tu ton frère ?**

**Les bienfaits qu’Allah lui a accordés sont les signes de Sa générosité; pourquoi envies-tu celui qu’Allah Très-Haut a honoré ?**

**Si son état était autrement tu n’envierais pas celui qui serait destiné au feu !** ».

L’auteur -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Jamais les prières de ces trois ne seront exaucées : celui qui se nourrit de l’illicite, le médisant loquace et celui qui garde dans son cœur la rancœur ou la jalousie envers les musulmans** ».

Salim ‘Ibn Omar a rapporté d’après son père  -*qu’Allah soit satisfait d’eux*- que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **On n’a droit d’envier que deux personnes : un homme à qui Allah a accordé la connaissance du Qur’an par cœur et qui le récite jour et nuit; et un homme auquel Allah a accordé de l’argent et qui le dépense dans son chemin jour et nuit** ».

L’auteur -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : Ce dernier hadith signifie que l’homme doit s’appliquer à suivre l’exemple de celui qui récite la nuit le Qur’an et fait l’aumône. Dans un cas pareil, l’envie serait digne de louange. Mais l’envie serait condamnable dans le cas où l’homme envieux désire la disparition des biens d’autrui et l’interruption de ses bonnes œuvres.

De même lorsque l’homme regarde avec un œil d’envie la richesse ou des biens qui le séduisent et que, par suite, il veut les posséder, alors la conduite d’un homme pareil est condamnable. Par contre s’il désire avoir un bien égal à celui d’autrui, alors cet homme n’est pas blâmable. Allah a dit dans ce sens: « **Ne convoitez pas les biens par lesquels Allah vous a élevés les uns au-dessus des autres »[[6]](#footnote-6)**.

Et il poursuit : « **Et demandez à Allah de Ses bienfaits »[[7]](#footnote-7).**

Le devoir de tout musulman consiste à se méfier de l’envie en désirant ce qu’un autre possède en s’opposant à la décision d’Allah. Mais il peut demander à Allah de lui accorder les mêmes richesses.

Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a dit : « **Le bon conseil est la religion vraie.** »

Il faut que tout musulman soit satisfait et prodigue de bons conseils à tous les autres musulmans et qu’il ne soit pas un envieux.

Abou Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- a rapporté qu’il a interrogé le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- sur les droits mutuels des musulmans.

Il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- lui répondit : « **Chaque musulman à six devoirs envers son frère.»**

**On lui demanda: « O Envoyé d’Allah! Quels sont ces devoirs ? »**

**Il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- leur énuméra : « Salue-le quand tu le rencontres, réponds à son invitation, donne-lui le bon conseil lorsqu’il te le demande, quand il éternue et loue Allah, dis-lui : « Qu’Allah te fasse miséricorde », rends-lui visite quand il tombe malade et quand il meurt suis ses funérailles ».** »

Abou Muhammad Ath-Thaqafi -*qu’Allâh l’agrée*- a relaté : « **J’ai entendu Anas Ibn Malik -*qu’Allâh l’agrée*-** **dire : « Dès l’âge de huit ans, j’ai servi l’Envoyé de d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-. Il a commencé par m’enseigner la prière.**

**Il m’a dit: « Ô Anas fais bien tes ablutions pour la prière, tes anges gardiens t’aimeront et on prolongera ta vie.**

**Ô Anas ! Purifie-toi de l’impureté majeure (janaba) en exagérant dans la purification, car il y a de la souillure à la racine de tout poil. »**

**J’ai demandé : « O Envoyé d’Allah comment en exagérai-je ? »**

**Il m’a répondu : « Laisse l’eau arriver aux racines de tes cheveux et rince bien ta peau, tu sortiras ainsi du bain et ton péché sera remis.**

**Ô Anas ! Ne manque jamais les deux rak‘as de « *Ad-Douha* » car  c’est la prière des pieux.**

**Acquitte-toi des prières du jour et de la nuit. Tant que tu es en état de prière les anges demandent pour toi la grâce d’Allah.**

**Ô Anas, lorsque tu te prépares à la prière, consacre-toi à Allah. Lorsque tu t’inclines pose les paumes des mains contre les genoux, écarte les doigts et écarte les bras des flancs. Lorsque tu relèves la tête de l’inclinaison, tiens-toi tout droit pour que chaque membre reprenne sa position première. Lorsque tu te prosternes, applique ton front fermement contre le sol, et ne relève pas la tête trop vite à la façon d’un corbeau qui picore, n’allonge pas les bras à la manière d’un renard.**

**Quand tu relèves la tête après la prosternation, évite la position assise du chien qui se repose sur les bouts de orteils, pose les fesses entre les pieds et colle la face supérieure des pieds contre le sol. Allah Le Très-Haut n’agrée pas une prière dont les inclinaisons et les prosternations ne sont pas accomplies à la perfection. Et si tu es capable d’observer les ablutions durant les différents moments de la journée et de la nuit, fais-le. Ainsi si la mort te surprend dans cet état, c’est comme si tu avais prononcé la profession de foi.**

**Ô Anas ! Quand tu rentres chez toi salue les membres de ta famille; ainsi tes faveurs augmenteront et ta famille sera comblée.**

**Lorsque tu quittes la maison pour une affaire quelconque et que ton regard croise un musulman, salue- le, cela fera pénétrer la douceur de la foi dans ton cœur. Lorsque tu commets un péché, repens-toi et tu seras pardonné.**

**Ô Anas ! Ne garde dans le cœur en te couchant ou en te réveillant aucune rancœur envers les musulmans. Ces préceptes font partie de ma *Sunnah*. Quiconque les observe m’aura aimé et quiconque m’aura aimé sera avec moi au Paradis.**

**Ô Anas ! Si tu exécutes ces actions et que tu observes mes recommandations, il n’y aura pas pour toi une chose plus agréable que la mort. C’est là que tu trouveras le repos ».** »

Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- a enseigné que le rejet de la rancœur est un précepte de sa Sunnah. Par conséquent, le devoir de tout musulman consiste à débarrasser son cœur de la rancune et de l’envie. Ce sera compté parmi les meilleures œuvres.

L’auteur -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a rapporté qu’il a entendu son père relater les propos d’Anas Ibn Malik -*qu’Allâh l’agrée*- et dit : « **Etant chez le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- nous l’entendîmes raconter : « Un homme des gens du paradis va arriver, il aura ses souliers accrochés sur sa gauche ».**

**Soudain, un homme semblable à ce que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- avait décrit apparut, salua et nous rejoignit.**

**Le lendemain, l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- répéta ce qu’il avait dit la veille et le même homme apparut.**

**Le troisième jour, la même coïncidence se reproduisit. A peine l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- s’était-il levé que ‘Abdullah Ibn ‘Amr Ibn Al-‘As -*qu’Allâh l’agrée*- suivit cet homme et lui dit : « Une altercation a eu lieu entre mon père et j’ai juré de ne plus retourner chez lui avant trois nuits. Peux-tu me loger chez toi afin que je respecte mon serment ? »**

**L’homme répondit : « Oui bien sûr ».**

**Anas continua : « ‘Abdullah Ibn ‘Amr Ibn Al-‘As raconta qu’il avait passé la nuit chez l’homme sans que celui-ci ne se levât pour faire la prière nocturne. Quand il se coucha sur son lit, il invoqua Allah Très-Haut et le glorifia. A l’aube il se leva, fit ses ablutions intègres et accomplit sa prière. Au matin, il déjeuna. Pendant trois jours consécutifs il a fait la même chose, et je ne l’ai entendu dire que de bons propos. Après cette période, comme j’ai peu apprécié ses pratiques cultuelles, je lui dis : « Il n’y avait aucun malentendu entre mon père et moi, mais j’ai entendu l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*- dire pendant trois jours : « Un élu du Paradis fera son apparition et tu étais cet homme. J’ai voulu m’abriter chez toi afin que je puisse observer de près tes pratiques et t’imiter, mais à mon étonnement je n’ai rien vu d’extraordinaire chez toi ».**

**En le quittant, il m’interpella et me dit : « Je ne fais rien d’autre que ce que tu m’as vu faire mais je ne ressens rien de mal envers un musulman ni ne l’envie pour un bien qu’il a reçu d’Allah ».**

**Je lui répondis : « Ce sont bien ses caractères qui ont fait de toi un élu du Paradis comme l’a prédit l’Envoyé d’Allah -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallam*-. Mais cela dépasse ma capacité ».** »

Un sage -*qu’Allâh lui fasse Miséricorde*- a dit : « **L’envieux défie son Seigneur en suivant cinq procédés:**

**1 - Il déteste tout bienfait ou toute fortune qui advient à un autre.**

**2 - II s’irrite contre les partages du Seigneur et lui dit : « Pourquoi as-tu ainsi partagé tes bienfaits ? »**

**3 - II se montre avare envers les grâces d’Allah : cela signifie qu’Allah accorde Ses biens à qui Il veut et l’envieux se montre avare sans dépenser les bienfaits qu’Allah lui a attribué.**

**4 - Il cherche à rabaisser le serviteur d’Allah parce qu’il lui souhaite d’être délaissé et que sa fortune disparaisse.**

**5- Il prête secours à son ennemi qui est Iblis -*qu’Allah le maudisse*-.** »

On a dit : l’envieux n’obtiendra dans les assemblées que le blâme et le mépris.

Il ne recevra des anges que la malédiction et le dédain.

Il n’éprouvera dans l’isolement que l’effroi et l’angoisse.

Il ne ressentira à la mort que le supplice et la terreur et au jugement dernier, il n’aura que scandale et torture.

Au, il n’obtiendra que chaleur et brûlure.

Et Allah est plus savant.

 **Source** : Tanbihoul Ghafiline wa yali-i Boustanoul ‘Arifine.

1. C’est-à-dire avant le jugement dernier six hommes entreront au Feu à cause de six défauts. [↑](#footnote-ref-1)
2. Qur’an 4 – 54. [↑](#footnote-ref-2)
3. C’est-à-dire la prophétie et la multiplicité des femmes. [↑](#footnote-ref-3)
4. Qur’an 7 – 12. [↑](#footnote-ref-4)
5. Qur’an 5 – 27. [↑](#footnote-ref-5)
6. Qur’an 4 – 32. [↑](#footnote-ref-6)
7. Qur’an 4 – 32. [↑](#footnote-ref-7)